



QUINTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2021
16 È 17 DI DICEMBRE
5^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE POUR 2021
16 ET 17 DECEMBRE

2021/E5/049

**Question orale déposée par Laurent MARCANGELI
au nom du Groupe « Un soffiu Novu »**

Objet : Situation de la fédération ADMR de Corse du Sud.

Monsieur le Président,

Alors que nous instruirons au cours de cette session le schéma de l'autonomie 2022-2026 de notre Collectivité, je tenais à vous interpeler plus particulièrement de façon distincte sur la situation de la fédération de l'ADMR de Corse du Sud.

Dans le cadre de mes fonctions de Président de groupe, j'ai été amené à recevoir une délégation d'élus du Comité Social et Economique de la fédération qui m'ont fait part de leurs fortes inquiétudes sur le devenir de la fédération et des associations locales autonomes qui la composent.

Cette alerte porte aussi bien sur le domaine de la gestion financière de la structure dont le budget avoisine les 14 millions d'euros, que sur la gestion du personnel avec plus de 600 employés et enfin sur la stratégie pour les années à venir.

Ces associations, comme d'autres, remplissent un rôle essentiel dans le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées sur l'ensemble de notre territoire et de manière encore plus prégnante en milieu rural.

Notre Collectivité a une responsabilité particulière en ce domaine, bien entendu, par le financement apporté dans le cadre de notre politique de maintien à domicile, mais aussi et surtout dans la qualité de mise en œuvre des plans d'aide que nous

accordons et dont nous devons être les garants afin que cette population fragile et leur famille disposent d'une présence à la hauteur de leurs attentes.

Aujourd'hui, si les interrogations posées par les élus au CSE portent sur les problèmes de vacances de poste, de difficulté de recrutement, de manque de reconnaissance des professions, et se traduisent par l'impossibilité de respecter les plans d'aide accordés par la Collectivité, il me paraît important qu'une attention particulière soit portée à cette fédération.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, je souhaite savoir, compte tenu de la situation évoquée, si notre Collectivité envisage de diligenter un audit de cette structure et des associations qui la composent, afin que, si les craintes et problèmes évoqués sont fondés, ce dont je ne doute pas, nous puissions nous donner les moyens d'agir, car comme je l'ai souligné, au-delà de la pérennité de ces associations et du maintien des emplois, c'est un pan entier de notre politique sociale qui est en jeu.

Je parlais en préambule du schéma autonomie. N'oublions pas non plus une de ses déclinaisons que nous verrons tout à l'heure qui est l'appel à projet concernant les proches aidants. Toutes ces personnes qui au titre de l'ADMR interviennent chez nos aînés ou chez des personnes handicapées y participent également soit en se substituant aux proches aidants, ceux issus de la famille de la personne dépendante, soit soulagent et soutiennent les aidants familiaux en les secondant ou en leur offrant des moments de répit.

Je vous remercie.